



Fleurance, le 8 janvier 2026

## ENERCOOP ET ETHIQUABLE S'ENGAGENT POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE DE L'ÉLECTRICITÉ

### Et si les principes du commerce équitable s'appliquaient aussi au secteur de l'électricité ?

C'est le pari relevé par Enercoop Midi-Pyrénées, Enercoop et la SCOP Ethiquable : les trois coopératives de l'ESS ont conclu un contrat d'achat direct d'électricité renouvelable (Corporate Power Purchase Agreement - cPPA). **Celui-ci garantit une électricité 100% renouvelable, produite localement, à prix stable, avec un engagement de long terme.**

À Fleurance (Gers), la centrale photovoltaïque d'Enercoop Midi-Pyrénées alimente désormais la chocolaterie Ethiquable située à seulement 4,4 km. Une coopération pionnière entre trois entreprises coopératives, qui démontre qu'une autre façon de produire et de consommer l'énergie est possible, au service de la transition écologique des territoires.

C'est un cPPA pionnier en France puisqu'il a été spécifiquement structuré pour répondre aux besoins d'une entreprise de taille PME. Il ouvre ainsi la voie à la démocratisation de ces contrats jusque-là réservés aux grands consommateurs.

## Un modèle inspiré du commerce équitable, appliqué à l'énergie

À l'image des engagements de la SCOP Ethiquable avec ses 100 coopératives de producteurs partenaires dans le monde, ce partenariat repose sur des principes forts :

- **Un engagement sur le long terme** : un contrat signé pour 27 ans, une durée exceptionnelle dans le secteur de l'énergie, indispensable pour construire et pérenniser des filières d'approvisionnement en électricité solides et ancrées dans le temps.
- **Un prix stable et transparent**, calculé sur les coûts réels de production, déconnectés d'un marché de l'électricité fortement spéculatif et volatil

**Le prix de l'électricité est ainsi fondé sur :**

- les coûts d'investissement de la centrale solaire,
- les coûts d'exploitation,
- les coûts de fonctionnement de la coopérative Enercoop,

**afin de garantir un modèle économiquement durable, capable d'investir dans l'avenir et de soutenir la transition énergétique en France.**

**" Nous avons prouvé ensemble que des modèles énergétiques de long terme, moins sensibles aux mouvements si souvent imprévisibles des prix de marché, sont possibles. Et ce au service des valeurs humaines fortes de nos deux coopératives. "**

Olivier Soufflot, Directeur Général Délégué à la Fourniture d'Enercoop

## Qu'est-ce qu'un cPPA ?

Le Corporate Power Purchase Agreement (cPPA) est un contrat d'achat direct d'électricité entre un producteur et un consommateur.

Il présente trois avantages majeurs :

- **Stabilité économique** : un prix fixe permet de sécuriser une partie des coûts pour le consommateur, même si les marchés s'envoient ;
- **Développement des énergies renouvelables** : acheter directement à une centrale solaire aide à financer sa construction ou son exploitation ;
- **Traçabilité & décarbonation** : une énergie renouvelable locale participe à la démarche RSE des entreprises tout en renforçant leur impact territorial.

## Un circuit court énergétique, ancré dans le territoire

Ce cPPA est avant tout un partenariat de territoire :

- deux acteurs coopératifs implantés localement en Occitanie,
- une centrale solaire située à moins de 5 km de l'usine,
- une production et une consommation locales.

Après avoir relocalisé la production de chocolat en France, Ethiquable franchit une nouvelle étape avec la relocalisation de son énergie : un circuit court énergétique exemplaire, au service de la résilience locale.

**Cette inter-coopération est fondée sur les valeurs communes des 3 coopératives : gouvernance démocratique, transparence, engagement de long terme, lucrativité limitée et pérennité.**

«S'engager sur le long terme à un prix juste qui couvre les coûts de production, c'est appliquer à l'achat d'électricité verte les principes du commerce équitable que nous pratiquons pour le café ou le cacao».

Christophe Eberhart, co-fondateur de la SCOP Ethiquable

## Un modèle accessible aux PME

Avec une production solaire annuelle de la centrale de 320 MWh et une consommation annuelle de la chocolaterie de 1,6 GWh, ce projet démontre que les contrats d'achat direct ne sont pas réservés qu'aux grands consommateurs.

**Enercoop propose ici un montage inédit dit "en offre intégrée" :**

- Enercoop Midi-Pyrénées en tant que producteur local,
- Enercoop comme fournisseur du complément d'électricité renouvelable, avec un interlocuteur unique, simplifiant l'accès à une électricité 100 % renouvelable, locale et sécurisée pour les PME et ETI.

Ce premier cPPA coopératif entre Enercoop Midi-Pyrénées, Enercoop et Ethiquable **prouve qu'une autre voie est possible. Une voie où :**

- l'énergie est produite localement,
- consommée localement,
- sécurisée sur le long terme,
- et alignée avec les valeurs de celles et ceux qui l'utilisent.

**Un modèle inspirant, reproductible, qui pourrait transformer la manière dont les PME s'approprient la transition énergétique.**

## Chiffres clés

### ENERCOOP

**Date de création :** 2005  
**Périmètre client :** 606 GWh - électricité d'origine renouvelable achetée à 524 sites de production

**Production nationale :**  
64 projets de production en émergence et 117 projets en co-développement ou construction

### Centrale photovoltaïque de Fleurance :

**Mise en service :** 2023  
**Puissance :** 250 kWc  
**Production annuelle :** 320 MWh

### Le contrat

**Durée :** 27 ans  
**Modèle :** cPPA coopératif à prix fixe

### Ethiquable

**Date de création :** 2003  
**Chiffres d'affaires 2025 :** 95 millions d'euros

### Chocolaterie Ethiquable

**Date de lancement :** 2021  
**Capacité :** 2400 T de production de cacao par an  
**Consommation électrique annuelle :** 1,6 GWh  
**Approvisionnement électrique :**  
38 % en énergie solaire locale (autoconsommation + cPPA)  
62 % en électricité renouvelable via Enercoop  
100 % d'électricité renouvelable

### Banque d'image

